

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL + DEMOCRATIE + PAIX

NO/..

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION

DUCRET N° 02/612 du 24/5/1981
/MTPC/RNTP

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

portant titularisation et nomination
des Ingénieurs stagiaires des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Travaux Publics)
au titre de l'année 1981.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

---:---:---:---

VISAS:

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 15/62 du 3/02/62 portant statut général des fonction-
naires;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21/06/58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 60/90 du 03.03.60 fixant/statut commun des cadres
de la catégorie AI des Services Techniques;
Vu le décret 62-130/RF du 5/5/62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
Vu le décret 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant
statut général des fonctionnaires;
Vu le décret 62-198 du 5/7/62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
Vu le décret 63/81 du 26/3/63 fixant les conditions dans les-
quelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires;
Vu le décret 65/170 du 25/06/65 réglementant l'avancement des
fonctionnaires;
Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n° 80/644 du
28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérim des membres
du Gouvernement;
Vu les Procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire
du 10 Novembre 1981;

DG/RNTP.-

DFP.-

DB.-

DCF.-

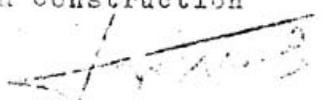
D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade, indice 830 les Ingénieurs stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (TP) dont les noms suivent: ACC = néant (avancement 1981).

- NKODIA Gérard p/c du 9/6/81 RNTP Brazzaville.
- HYLLENDHO-MASSOUENA Dieudonné p/c du 16/01/81 DCUH B/ville.
- KIYINDOU-NZO p/c du 16/01/81 DCUH Brazzaville.
- NGOMA Alexandre p/c du 14/3/81, Base Aérienne Brazzaville.
- LEBOKOLO-MOUANGATONDO Themey p/c du 17/10/81, DCUH B/ville.
- NDALLA Laurent p/c du 16/2/81, DCUH Brazzaville.
- NIONIO Paul-Richard p/c du 10/11/81 RNTP Brazzaville.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction



Commandant Bénédict MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

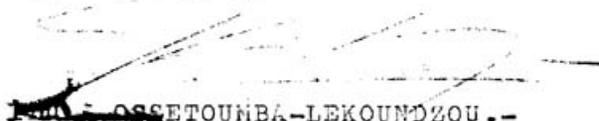
Bernard COMBO MATSIONA

BRAZZAVILLE, le 24 Juin 1982



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances



Ossetounba-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGCN/BC 3
- MTPC 2
- DFP 12
- DB 2
- DCF 2
- DCUH 2
- Base Aérienne 2
- DG/RNTP 30
- Dossiers 21
- Intéressés 7

